

Décision

Générale

colonial

Décision n° 75-1351/SG/FP portant annulation en partie de la décision n° 75-1089/ SG/EFP du 4 juin 1975 et portant intégration à titre exceptionnel, du personnel de l'Aéronautique civile dans le cadre territorial des techniciens météorologistes du Service météorologique .

n° 75-1351/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 juillet 1975

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro
25 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les dispositions de l'article 1er de la décision n° 75-1089/SG/FP du 4 juin 1975 susvisée sont annulées en ce qui concerne M. Abdillahi Farah Djama.

Art. 2

— M. Abdillahi Farah Djama, technicien de 1° classe, 1* échelon du cadre territorial des Travaux Publics et du Port en service à l'Aviation civile en qualité d'agent de bureau de piste et du bureau d'informations aéronautiques, est intégré à titre exceptionnel, pour compter du 1° janvier 1975 dans le cadre de techniciens météorologistes et classé technicien météorologiste de 1° classe, 2° échelon.